

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
04 66 48 25 24

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 048-214800567-20251028-DE2025_24-DE

Berger Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 28/10/2025

date de convocation : 21/10/2025

n° de délibération : DE2025 - 24

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 9

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :
Rénovation des conduites AEP : aide financière de la CCALCT aux petites communes membres

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle :

- La proposition de la CC ALCT de la mise en place d'un système de soutien aux petites communes membres, faite lors de l'installation du Conseil Communautaire en juillet 2020. Cette aide prend la forme d'un fonds de concours qui serait versé en cofinancement pour les aider dans le cadre de petits projets d'investissement, en lien direct ou indirect avec les compétences de la CC ALCT (cette mesure concernera uniquement les Communes de moins de 500 habitants).
- La délibération n°DE2021-16 du 23/03/2021 « Aide financière de la CCALCT aux petites communes membres » approuvant le dispositif de la CC ALCT de soutien aux petites communes membres.
- Le montant total octroyé pour la commune d'Esclanèdes est de 19 250 € pour 5 ans (de 2021 à 2025) dans la limite de 14 340 € de dépense en moyenne par an pour l'ensemble des communes concernées.
- L'obtention en 2022 de 6 805 € d'aide pour le programme de réfection de chemins communaux.
- Le chantier important visant le renouvellement des canalisations alimentant le réservoir de Marance, dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- Le devis de l'entreprise SLTP (acte d'engagement) d'un montant de 95 466.57 € TH.
- Le devis de maîtrise d'œuvre du cabinet GAXIEU de 8 316.00 € HT.
- Les subventions obtenues pour un montant total de 67 000.00 € :
 - Etat : 42 000.00 €
 - Département : 25 000.00 €
- Le reste à charge pour la commune est de 36 782.57 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le 31/10/2025

Berger
Levraud

ID : 048-214800567-20251028-DE2025_24-DE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière d'un montant de 12 445 € correspondant à 33.83 % du reste à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE une aide financière à la CCALCT d'un montant correspondant à 33.83 % du reste à charge de la commune, soit 12 445 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance,

Jérôme PALMIER

Le Maire,

Pascale BONICEL



Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- *le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*